

Complément du Cerfa 13614-01

1. Présentation du projet

1.1. Caractéristiques techniques du projet

Le projet concerne la rénovation de façade d'une station-service où des nids d'Hirondelle rustique sont présents.

1.2. Carte de localisation

La station-service TOTAL relais du DER NORD se situe le long de la RN4 dans le sens Saint-Dizier/Vitry-le-François, au nord-ouest de la commune d'HALLIGNICOURT (52100), France. Implantée dans un contexte rural, la station est bordée de zones boisées au nord et à l'ouest, de terrains agricoles à l'est.

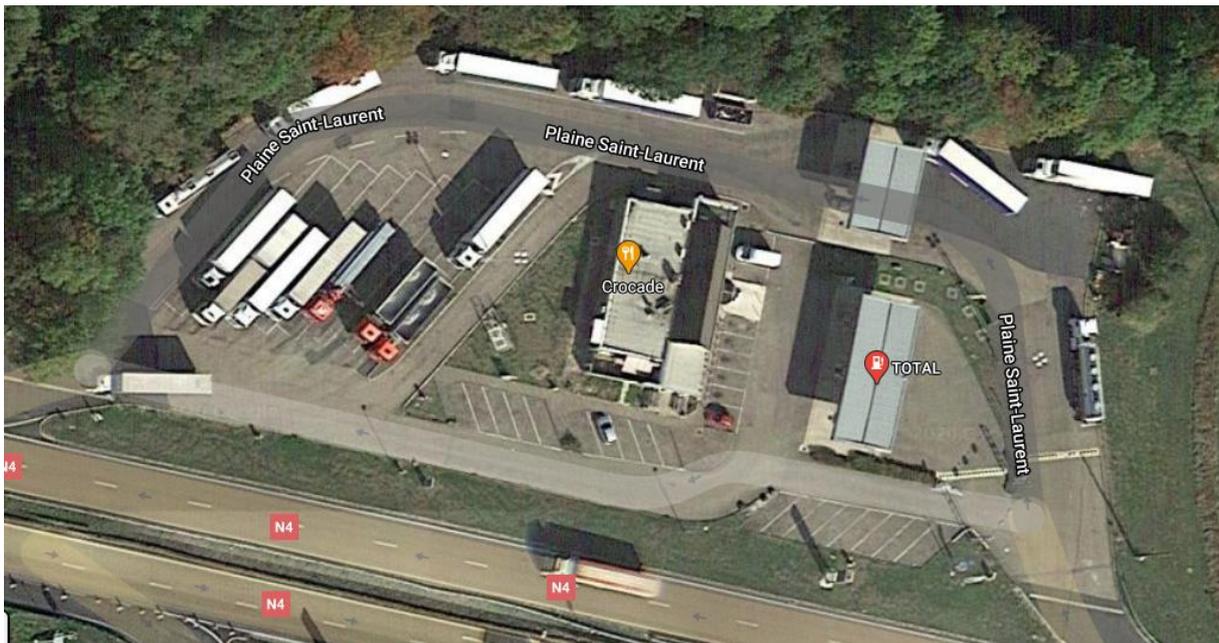
Coordonnées GPS : 48°64'75.7"N 4°86'72.84"E



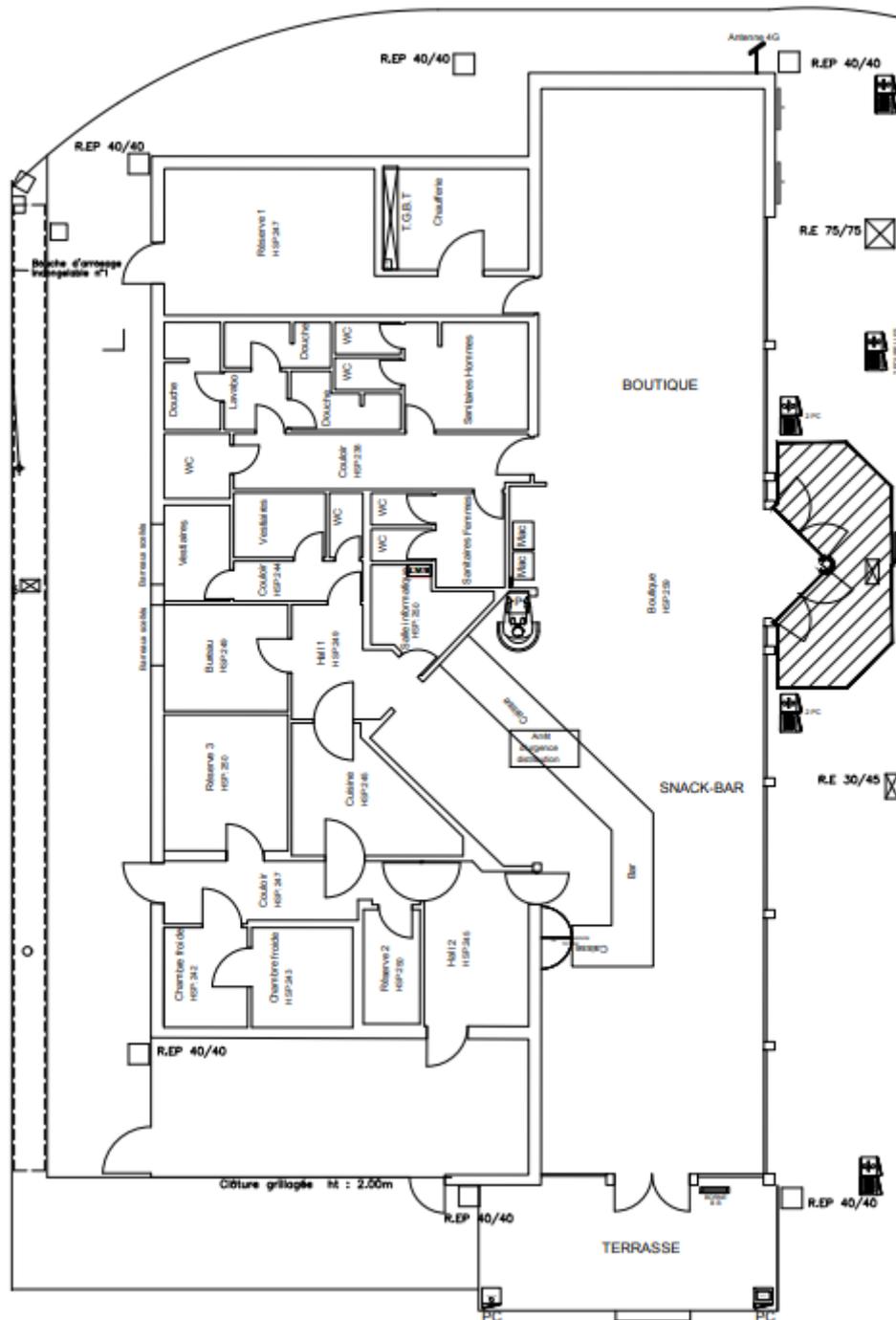
Localisation de la station-service Total relais du Der Nord par rapport à Saint-Dizier



Localisation de la station-service Total relais du Der Nord sur la commune d'Hallignicourt



Vue aérienne zoomée de la station-service Total relais du Der Nord



Plan du bâtiment boutique

1.3. Enjeux et finalité du projet

La façade extérieure du bâtiment boutique de la station-service est en mauvais état. La finalité du projet est donc de réaliser des travaux de rénovation extérieurs afin de maintenir un cadre agréable aux yeux des clients de la station-service.

Il en va de l'image de marque de la société qui se doit de recevoir ses clients dans des locaux correctement entretenus.

Concrètement, les travaux de rénovation consisteraient à démonter les stores bannes vétustes, décaper la façade du bâtiment et la repeindre.

1.4. Principaux impacts

10 nids d'Hirondelle rustique sont apparus sur la façade à rénover lors de la période de confinement. Ces nids ont été installés dans les stores bannes et avancées de toit. Au regard de l'emprise des travaux prévus, il est donc nécessaire de détruire ces nids d'hirondelles.

1.5. Liste des espèces protégées et des activités objet de la demande

Le projet est concerné par la présence d'une seule espèce : l'Hirondelle rustique *Hirundo rustica*. Le remplacement des stores bannes de la façade Est induira la destruction des nids situés dans les coins de fenêtre. En effet, les supports de fixation des stores servent d'appui pour les nids construits.

1.6. Estimation du coût global du projet

Le coût estimé des travaux de rénovation extérieur est de : 4600 €.

2. Éligibilité du projet à l'obtention d'une dérogation

En concertation avec la LPO, aucune solution alternative n'a été trouvée pour mener à bien le projet de rénovation. Les stores bannes ne peuvent pas être remplacés sans la destruction des nids d'Hirondelle rustique présents.

Aussi, la peinture de la façade nécessite impérativement un nettoyage approfondi des murs pour permettre la mise en peinture.

3. Diagnostic faune-flore

3.1. Analyse des données existantes et de la bibliographie

La LPO Champagne-Ardenne gère une base de données participative « Faune Champagne-Ardenne ». Aucune donnée de nidification d'Hirondelle rustique n'est à ce jour connue pour la Station Total Der Nord. A noter que la Station Total Der Sud, située de l'autre côté de la N4, a fait également l'objet de travaux fin 2019 et début 2020. Des nids d'Hirondelle rustique étaient présents. La société Total avait alors obtenu une dérogation de destruction de sites de reproduction d'espèce protégée, avec mise en place de mesures compensatoires.

3.2. Protocoles d'inventaires

Les nids ont été comptabilisés en période de reproduction. L'ensemble des extérieurs du bâtiment Relais Total a été inspecté par recherche visuelle à l'aide de jumelles. Le but est d'inventorier le nombre de nids, occupés ou non.

3.3. Inventaires réalisés

L'inventaire a été réalisé le mercredi 1^{er} juillet 2020 par une salariée de la LPO Champagne-Ardenne.

3.4. Résultat des inventaires

L'inventaire a mis en évidence 10 nids d'Hirondelle rustique, répartis comme suit :

- 6 nids sur la partie gauche de la façade est, au niveau des stores bannes ;
- 2 nids de part et d'autre de l'entrée du bâtiment, façade est ;
- 2 nids sur la partie droite de la façade est, au niveau des volets roulants.



Localisation des nids d'Hirondelle rustique sur la façade (les nids étant symbolisés par les ronds rouge)

3.5. Description détaillée de l'espèce protégée concernée par le projet

L'Hirondelle rustique est encore la plus commune des trois espèces d'hirondelles nicheuses en Champagne-Ardenne. Espèce anthropophile par excellence, elle fréquente tous les lieux habités, souvent à proximité d'animaux, les étables écuries ou poulaillers étant très appréciés, mais aussi les garages, ateliers, cabanons divers et bâtis désaffectés. Migratrice, l'espèce revient d'Afrique de l'Ouest en général à partir de la première quinzaine de mars. Dès leur arrivée, les adultes visitent leurs territoires sur lesquels ils ont niché les années précédentes. Le nid est reconnaissable à sa forme caractéristique en « cuvette », formé de petites boulettes de terre et de brins de paille. Le plus

souvent, deux pontes sont entreprises, se composant de 5 œufs en moyenne. Les jeunes des premières nichées restent à proximité de leur lieu de naissance pendant que les adultes assurent le nourrissage de la seconde nichée.

A partir de début juillet, les premiers rassemblements post-nuptiaux sont observés. Les premiers mouvements migratoires sont notés aux alentours du 10 août puis s'intensifient progressivement pour atteindre leurs paroxysmes entre le 10 septembre et le 10 octobre.

3.6. Évaluation de la taille des populations et de l'état de conservation local de l'espèce protégée

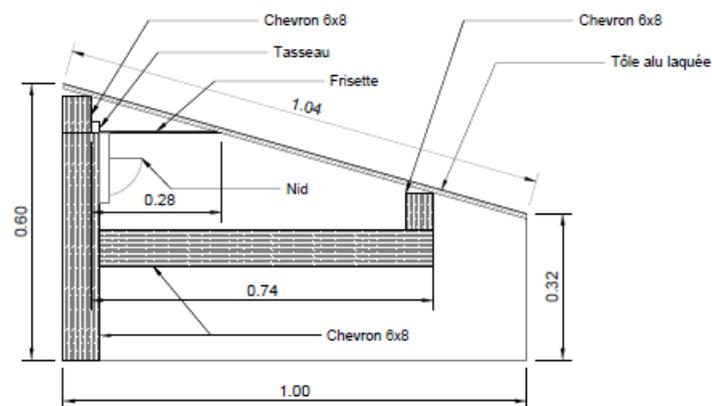
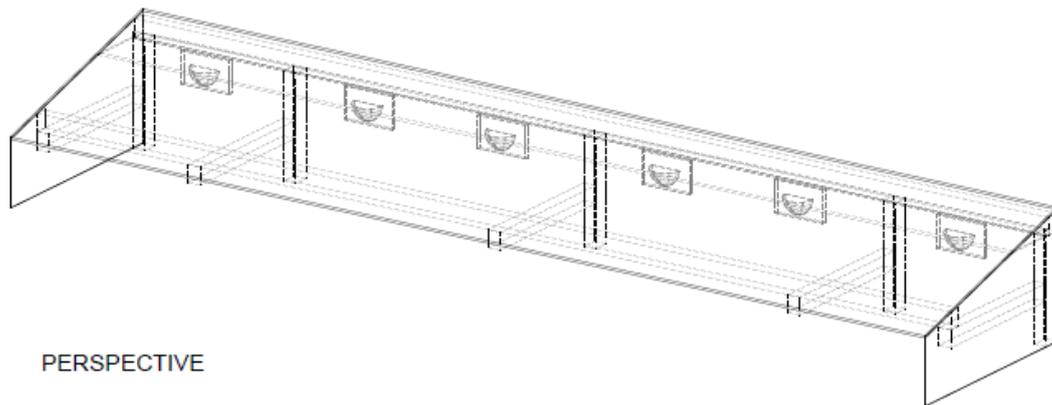
Tant à l'échelle mondiale qu'europpéenne, le statut de conservation de l'Hirondelle rustique est jugé défavorable. Selon, le programme STOC, l'espèce connaît un déclin de l'ordre de 24 % sur la période de 2003 à 2013 à l'échelle nationale. A l'échelle régionale, le constat est identique avec une diminution de 31 % entre 2001 et 2014.

4. Analyse des impacts

La destruction des nids d'Hirondelle rustique sur la station Total aura un impact faible sur la population régionale, compte tenu du faible nombre de nids impactés.

Les travaux et de la destruction auront un impact temporaire sur la colonie de ce site. L'impact sera indirect, compte tenu de la période d'intervention réalisée hors période de reproduction.

La mesure compensatoire sera mise en place sur la façade opposée à l'accueil des clients de la station-service, minimisant alors le dérangement éventuel des individus et des nids en période de reproduction.



Schémas de principe de l'avancée de toiture sous laquelle seront installés les nids artificiels

6.3. Calendrier de mise en œuvre

L'installation des nids sera faite avant la période de nidification (15 mars 2021).

6.4. Durée d'engagement et garantie de pérennité

Il n'est pas prévu que la structure du bâtiment sur lequel vont être installés les nids artificiels ne soit modifiée dans les prochaines années.

Dans le cas où une modification impliquant le déplacement des nids doit être réalisée, une nouvelle demande de dérogation serait alors soumise à l'administration.

6.5. Nature du foncier

Total est propriétaire du foncier sur lequel se trouve la station-service.

7. Mesures d'accompagnement éventuelles

TOTAL Marketing France souhaite réaliser les travaux tout en prenant en compte les nids d'hirondelle présents et a missionné pour cela la LPO Champagne-Ardenne pour l'accompagnement dans la mise en œuvre de ce projet par des mesures compensatoires :

- La réalisation et la mise en place d'une avancée de toit dédiée aux nids artificiels sur la façade ouest ;
- La fourniture et la mise en place de 12 nids artificiels d'Hirondelle rustique ;
- Une coordination d'accompagnement ;
- Un suivi et une réunion technique.

Les travaux débuteront hors période de reproduction de l'espèce et la façade concernée (orientée est) par les nids sera détruite.

En ce sens, une avancée de toit (casquette) sera créée sur la façade orientée ouest (installation terminée au 15 mars 2021) afin de permettre la nidification des hirondelles en 2021.

Celle-ci sera de dimensions et matériaux tels que décrit dans le paragraphe 6.2.

Les nids artificiels seront insérés sous cette avancée de toit afin de permettre la nidification de l'espèce pour la saison 2021. Une repasse sonore pourra être utilisée afin d'attirer les individus sur cette façade.

Lorsque les travaux de réhabilitation seront achevés, l'avancée de toit sera conservée, permettant la nidification sur la façade ouest.

8. Mesures de suivi

Des mesures de suivi peuvent être envisagées afin de vérifier que la mesure compensatoire est efficace. Début avril 2021, il conviendra de vérifier si des individus fréquentent l'avancée de toit ou non. Si aucune activité n'est observée, alors l'installation de repasse sonore devra être appliquées très rapidement. Un deuxième passage en juin permettra de vérifier l'occupation éventuelle des nids par l'espèce.

La repasse sonore sera utilisée jusqu'à l'occupation du site par l'espèce, au minimum durant 3 ans.

Ce suivi sera effectué, au besoin, pendant 3 ans (à savoir jusqu'en 2023).

9. Conclusion

Total Marketing France souhaite se conformer à la réglementation en vigueur vis-à-vis des espèces protégées. En ce sens, elle met tout en œuvre pour respecter cette législation à savoir des travaux hors période de reproduction et la compensation en nombre supérieur des sites de nidification.

Les mesures programmées par Total Marketing France ne mettront pas à mal la reproduction des 10 couples d'Hirondelle rustique pour 2021 et les années suivantes. La mesure compensatoire est vouée à être pérenne.